

Benoît XVI et la levée de l'excommunication : un drame en quatre actes

1^{er} acte : la nouvelle tombe. Elle provoque une vague d'incompréhension. Les propos aberrants de Mgr Williamson ajoutent à la cacophonie. Beaucoup de catholiques sont indignés, les pasteurs sont inquiets. D'autant qu'on ne peut pas dire qu'il y ait eu un grand effort d'explication. La levée de l'excommunication passe pour une réintégration. Les fidèles et les prêtres, dont beaucoup ont eu à supporter les charges extrêmement violentes des intégristes vis-à-vis de l'Eglise conciliaire, ont du mal à digérer l'affaire : « l'arête leur reste au travers de la gorge ».

2^{ème} acte : les réactions prennent de l'ampleur. En France, mais aussi en Allemagne, en Italie et aux Etats Unis notamment des évêques font part de leur incompréhension. Des chrétiens s'alarment. Les organisations juives expriment leur consternation. Des pétitions circulent. Face à l'importance du mouvement Benoît XVI doit s'expliquer.

Il le fait dans l'audience du mercredi 28 janvier 2009...

- D'une part, le pape redit ses liens respectueux et fraternels avec le peuple juif, condamnant par là l'antisémitisme. Depuis longtemps en effet Benoît XVI s'est engagé dans un rapprochement avec le judaïsme. Le soupçonner d'antisémitisme n'est pas honnête. « Je renouvelle avec affection ma solidarité peine et indiscutable avec nos frères destinataires de la Première Alliance. »
- D'autre part, Benoît XVI redit combien la déchirure de l'Eglise lui est cause de souffrance. Le pape ne se résout pas à la séparation des chrétiens. Mais il précise aussi qu'il « espère que son geste sera suivi de leur part (les évêques schismatiques) d'un engagement à accomplir les pas suivants, nécessaires pour réaliser la pleine communion avec l'Eglise, témoignant ainsi une vraie fidélité et une reconnaissance véritable du magistère et de l'autorité du pape et du concile Vatican II »

3^{ème} acte : nous comprenons enfin la véritable portée du geste de Benoît XVI. La levée de l'excommunication est une opération de la dernière chance. C'est un cessez le feu unilatéral préalable aux négociations. Il ouvre à la possibilité d'un dialogue pour restaurer une unité dont le pape est le garant.

Nous mesurons aussi qu'on est loin d'être parvenu à un accord. Le chemin s'annonce même très long.

Nous nous rassurons surtout de ce que Benoît XVI ait réaffirmé que la réconciliation si elle a lieu ne se fera pas sur le dos du concile Vatican II et qu'il ait rappelé sa pleine solidarité avec le peuple juif d'hier et d'aujourd'hui.

4^{ème} acte : l'avenir

La balle est d'abord dans le camp de la fraternité Saint Pie X. La décision de Benoît XVI oblige finalement à l'épreuve de vérité. Ce qu'on peut espérer c'est que les masques tombent vraiment.

Soit les évêques de la fraternité Saint Pie X s'engagent dans le dialogue et la réconciliation, en espérant qu'ils le feront dans une attitude sincère qui ne transigera rien du concile Vatican II et qu'on n'évitera pas non plus d'aborder la question politique des compromissions de l'intégrisme avec l'extrême droite xénophobe et antisémite.

Soit, et déjà certaines déclarations de certains prêtres le laissent craindre, des membres de la fraternité demeurent rivés sur leur intransigeance et la rupture sera consommée. Il faudra alors attendre de très longues années avant que l'Eglise puisse peut-être ouvrir à nouveau le dossier.

Cette affaire nous interroge aussi catholiques conciliaires.

- Elle nous provoque à redire avec force notre attachement au concile Vatican II et pour cela à en redécouvrir toute la portée qui dépasse de loin les seules considérations liturgiques. Ce qui est en jeu dans Vatican II c'est un autre rapport de l'Eglise à la société, aux autres confessions chrétiennes, au judaïsme et aux autres religions. C'est aussi la reconnaissance de la vocation de chaque baptisé.
- Elle nous invite à communiquer d'une manière plus simple et plus lisible pour nos contemporains.
- Elle rappelle aussi le risque de décision prise avec trop peu de concertation et de préparation. Le concile Vatican II ne s'est-il pas efforcé de situer la responsabilité du pape dans la collégialité des évêques ? Un évêque est lié à son presbyterium et, dans nos paroisses aujourd'hui, un curé exerce son ministère avec tous ses collaborateurs, prêtres et laïcs.

Que l'Esprit de Dieu nous donne d'approfondir notre lien à l'Eglise pour l'annonce d'un Evangile d'unité et de paix.

P. Laurent Le Boulc'h